

Rapport financier trimestriel 2018-2019 – T2

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses. Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Mandat

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada (le Commissariat) est un agent du Parlement indépendant, institué afin d'appliquer la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (la Loi), qui est entrée en vigueur en avril 2007. Le Commissariat contribue à renforcer la reddition de comptes et la surveillance de la gestion des activités du gouvernement en fournissant :

- aux fonctionnaires et au grand public un processus indépendant et confidentiel pour recevoir et enquêter les divulgations d'actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral ou le concernant, et en déposant des rapports sur les cas avérés au Parlement, ainsi qu'en formulant des recommandations de mesures correctives aux administrateurs généraux; et
- aux fonctionnaires et aux anciens fonctionnaires un mécanisme visant à traiter les plaintes de représailles dans le but de résoudre la question, y compris renvoyer des cas au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs.

Les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du Commissariat sont expliqués en détail dans le [Budget des dépenses \(Partie II\)](#) et dans ses [plans et rapports corporatifs](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Commissariat accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2018-2019. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Commissariat utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section souligne les points importants qui ont contribué à l'écart des ressources disponibles pour l'exercice en cours et les changements importants aux dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2018 en comparaison avec l'exercice précédent.

De 2017-2018 à 2018-2019, le total des autorisations budgétaires disponibles a augmenté de 45 628 \$ (0,8 %). Ce changement s'explique principalement par :

- une augmentation de 53 116 \$ des autorisations liées au crédit 1 en raison essentiellement du financement reçu en 2018-2019 découlant des conventions collectives des employés.
- une baisse de 7 488 \$ des autorisations législatives budgétaires en raison du rajustement du taux annuel du régime d'avantages sociaux des employés, qui est passé de 15,7 % en 2017-2018 à 15,2 % en 2018-2019, selon les directives du Conseil du Trésor.

Les dépenses budgétaires utilisées au cours du second trimestre de 2018-2019 ont augmenté de 245 084 \$ (soit 27,5 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les changements importants aux dépenses par article courant sont résumés ci-après :

- une augmentation de 209 380 \$ des dépenses liées aux services professionnels et spéciaux principalement attribuable au calendrier des paiements en 2017-2018 comparativement à 2018-2019.
- une augmentation de 39 667 \$ liée aux dépenses salariales attribuable au calendrier des paiements des salaires et bénéfices du personnel.
- une diminution de 3 963 \$ pour l'ensemble des autres dépenses attribuable au calendrier des paiements en 2017-2018 comparativement à 2018-2019.

3. Risques et incertitudes

L'environnement dans lequel évolue le Commissariat est sensible : il existe toujours une culture de résistance à la dénonciation au sein de la fonction publique fédérale en raison de divers facteurs, y compris la crainte de représailles. Le fait qu'une personne choisisse ou non de divulguer un acte répréhensible ou de déposer une plainte de représailles, la complexité des dossiers, ainsi que les exigences législatives et les normes de services du Commissariat, tous contribuent grandement à la charge de travail. Par conséquent, il est nécessaire de maintenir en poste et de recruter des gens qualifiés occupant des postes clés, par exemple les enquêteurs et les analystes.

Il convient de souligner que le volume de dossiers fluctue d'un mois à l'autre tout au long de l'année et que la complexité de chaque cas peut varier considérablement. Cependant, s'il y avait une augmentation continue et importante du nombre de dossiers et/ou d'enquêtes, le Commissariat pourrait ne pas être en mesure de traiter tous les dossiers en temps opportun.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Il n'y a eu aucun changement important survenu au cours du deuxième trimestre de l'exercice quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Joe Friday
Commissaire à l'intégrité du secteur public

Ottawa, Canada
Le 27 novembre 2018

Eric Trottier, MBA, CPA, CMA
Dirigeant principal des finances

État des autorisations (non vérifié)
 Exercice 2018-2019

<i>(en dollars)</i>	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	5 255 779	1 017 811	1 765 219
Autorisations législatives budgétaires	476 051	119 013	238 026
Autorisations budgétaires totales	5 731 830	1 136 823	2 003 245

État des autorisations (non vérifié)
 Exercice 2017-2018

<i>(en dollars)</i>	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	5 202 663	770 854	1 693 333
Autorisations législatives budgétaires	483 539	120 885	241 770
Autorisations budgétaires totales	5 686 202	891 739	1 935 103

* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)
 Exercice 2018-2019

<i>(en dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	3 607 963	810 369	1 483 134
Transport et communications	120 000	22 426	37 282
Information	80 000	11 375	23 241
Services professionnels et spéciaux	1 588 867	274 268	430 375
Location	60 000	8 343	11 929
Services de réparation et d'entretien	5 000	-	0
Services publics, fournitures et approvisionnements	30 000	651	1 405
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	200 000	1 337	1 495
Paiements de transfert	40 000	8 054	14 383
Autres subventions et paiements	-	-	-
Dépenses budgétaires totales	5,731,830	1,136,823	2,003,245

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)
 Exercice 2017-2018

<i>(en dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	3 563 406	770 702	1 588 568
Transports et communications	122 100	22 369	42 439
Information	131 185	13 978	21 949
Services professionnels et spéciaux	1 487 821	64 888	229 735
Location	266 230	4 556	15 683
Services de réparation et d'entretien	7 760	0	159
Services publics, fournitures et approvisionnements	15 700	5 765	13 549
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	52 000	3 943	12 173
Paievements de transfert	40 000	5 538	10 848
Autres subventions et paiements	-	-	-
Dépenses budgétaires totales	5 686 202	891 739	1 935 103